Recommandation n° 89

Recommandation relative à la mise en œuvre de pratiques et de technologies favorisant l'optimisation énergétique en aquaculture dans les Régions Ultrapériphériques

Considérant que l'Analyse SWOT de l'Aquaculture dans les Régions Ultrapériphériques, de juillet 2021, relève des surcoûts d'importation, des difficultés de financement ainsi que des limites en matière d'appui technique et d'approvisionnement en juvéniles, dans un secteur présentant des niveaux de développement différents selon les territoires ;

Considérant que la vision stratégique présentée par la Commission européenne le 10 septembre 2026 associe le développement des régions ultrapériphériques (RUP) à l'économie bleue, aux énergies renouvelables, à l'innovation et à l'autonomie énergétique ;

Compte tenu du statut spécifique des RUP, reconnu à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et du potentiel de la transition énergétique pour réduire les coûts, les émissions et les dépendances extérieures de l'aquaculture ;

Le Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) adresse à la Commission européenne et aux États membres concernés les recommandations suivantes :

1. Évaluation et valorisation de la performance énergétique et carbone

Bien qu'une faible consommation de carburant soit constatée lors des déplacements de soutien à l'aquaculture marine, cette donnée doit être confirmée dans des conditions comparables à celles de la pêche et ne reflète pas, à elle seule, l'empreinte carbone totale. Par ailleurs, la complexité et le coût des évaluations et des certifications rendent leur accès difficile pour les petits producteurs.

Nous recommandons de financer des audits énergétiques et des évaluations de l'empreinte carbone, assortis d'une assistance technique et de solutions collectives. Les évaluations devront couvrir le cycle de vie, recourir à des méthodologies comparables et distinguer les espèces, les systèmes et les phases de production, y compris l'énergie, les aliments et le transport. Le soutien devra couvrir la vérification indépendante et la certification volontaire, afin de valoriser auprès des consommateurs des résultats avérés, sans créer d'obstacles à l'accès au marché.

2. Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Les besoins énergétiques varient entre l'incubation, la production de juvéniles et le grossissement. Les toitures des installations peuvent se prêter à la production solaire, selon les conditions locales. La continuité de l'approvisionnement est essentielle à la survie des organismes d'élevage et à la sécurité de la production.

Nous recommandons donc de soutenir la modernisation des équipements et l'intégration des énergies renouvelables, en privilégiant la réduction des consommations et l'autoconsommation solaire dans les écloseries et les nurseries. Les projets devront être adaptés au profil de consommation et aux risques locaux, avec un stockage et une alimentation de secours lorsque cela est nécessaire. Nous recommandons également d'évaluer les possibilités d'électrification et de recours au biocarburant dans le cadre d'une approche globale (notamment des embarcations de service), en tenant compte de de l'autonomie, de la sécurité et des avantages économiques et environnementaux.

3. Production locale et durabilité des intrants

L'importation d'aliments et d'autres intrants accroît l'exposition aux coûts de transport et aux perturbations de l'approvisionnement. La production régionale peut retenir de la valeur et renforcer la résilience, mais la proximité ne garantit pas, à elle seule, un moindre impact environnemental ni la viabilité économique.

Dans ce contexte, nous recommandons de soutenir des projets de production régionale d'aliments, d'ingrédients et de juvéniles, fondés sur la demande et sur la viabilité technique, sanitaire et économique. L'utilisation de coproduits et d'ingrédients alternatifs devra garantir la qualité nutritionnelle, l'efficacité alimentaire et un approvisionnement durable, sans pression supplémentaire sur les ressources halieutiques. Lorsque l'échelle locale est insuffisante, nous recommandons la coopération entre territoires, les achats groupés et la transformation mutualisée.

4. Coopération et renforcement des capacités techniques

L'efficacité des investissements dépend de la capacité locale à exploiter et à entretenir les équipements. Les besoins communs à l'aquaculture et à la pêche artisanale créent des possibilités de coopération en matière de logistique, de froid et de valorisation des coproduits.

Nous recommandons de renforcer la formation et les services mutualisés d'assistance technique, en associant les organisations de producteurs, les centres de recherche et les organismes de

formation. Le soutien devra couvrir les audits, les dossiers de candidature et la maintenance, en favorisant l'emploi qualifié et en réduisant la dépendance à l'égard de l'assistance extérieure. Il est par ailleurs indispensable qu'un soutien pérenne et tenant compte de l'insularité des structures techniques compétentes puisse être mis en place.

5. Financement adapté aux RUP

Les surcoûts liés à l'ultrapériphérie, la petite taille des exploitations et les difficultés de trésorerie limitent l'accès à l'investissement. La réalisation des objectifs européens de transition énergétique dépend d'instruments financiers accessibles et adaptés aux caractéristiques de nos territoires.

Dans ce contexte, nous recommandons de mobiliser le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) ainsi que l'ensemble des leviers permettant une action concrète et directe (guichet unique, taux d'aide majorés, avances de trésorerie, etc., afin de soutenir les diagnostics et les investissements. Les procédures devront être regroupées dans un texte unique et non multiple, proportionnées à la taille des projets, en tenant compte de la trésorerie des petits producteurs et en favorisant les initiatives collectives. **Nous recommandons en outre la poursuite des aides dans une enveloppe unique au sein du prochain cadre financier pluriannuel** au regard de l'état de structuration du secteur qui en a réellement besoin.

6. Durabilité environnementale et efficacité économique

Les différences entre régions, espèces et systèmes de production conditionnent les bénéfices des solutions énergétiques. Les économies d'exploitation dépendent également des coûts d'investissement, d'entretien et de remplacement des équipements. La réduction des émissions ne constitue qu'une dimension de la durabilité aquacole.

Nous recommandons d'adapter les priorités aux diagnostics locaux et au coût des investissements sur l'ensemble de leur durée de vie, en tenant compte de la modernisation et de la création de capacités de production. La sélection devra intégrer la qualité de l'eau, les effluents, la biodiversité, la biosécurité et le bien-être animal, afin de garantir des bénéfices environnementaux et économiques durables.

7. Mise en œuvre et suivi

L'évaluation des aides exige des objectifs adaptés à la situation initiale de chaque territoire.

L'analyse conjointe des consommations par unité produite et des valeurs absolues permet de distinguer les gains d'efficacité des variations du volume de production.

Nous recommandons donc d'établir un programme coordonné de financement et d'assistance technique, avec la participation des autorités régionales, du CCRUP et des producteurs. Le programme devra fixer des objectifs par RUP, tester des solutions et évaluer chaque année les consommations, les émissions, les coûts, l'utilisation des énergies renouvelables et la sécurité de l'approvisionnement, avec une collecte de données proportionnée et une diffusion agrégée des résultats.